

## Première réunion de concertation sur les retraites

Le ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, Eric Woerth, ainsi que le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique, Georges Tron, ont reçu la délégation CFDT le 12 avril 2010 dans le cadre d'une Journée de rencontres bilatérales avec les partenaires sociaux. Ils ont exposé le calendrier du rendez-vous des retraites ainsi que la méthode envisagée. L'agenda présenté est très resserré :

- mi-mai : publication d'un document d'orientation, centré sur les principes du projet de réforme,
- mi-juin : présentation d'un projet plus précis,
- mi-juillet : présentation du texte au Conseil des ministres,
- mi-septembre : discussion du texte par le Parlement.

Des réunions thématiques d'échange seront organisées jusqu'à la fin du mois de mai avec les partenaires sociaux, de manière bilatérale, sur :

- la prise en compte de la pénibilité,
- l'emploi des seniors,
- les mécanismes de solidarité (périodes d'interruption de carrière, droits familiaux de retraite),
- la gouvernance des régimes de base (dans le cadre de rencontres qui pourraient se tenir de manière multilatérale).

En parallèle une concertation sera engagée au sujet des retraites des fonctions publiques, afin de tenir compte de leurs spécificités.

La CFDT a rappelé :

- qu'elle ne refuse pas d'aborder la question des retraites, mais le calendrier proposé est trop court et réducteur. Le calendrier et le fond de la réforme ne peuvent être dissociés. Il est illusoire de penser que 3 mois seront suffisants pour traiter l'ensemble des thèmes énumérés par le ministre du Travail.
- qu'une réforme des seuls paramètres accentuerait les inégalités qui existent dans nos systèmes de retraites, au détriment des femmes, de ceux qui ont commencé à travailler jeunes, de ceux qui ont eu un métier pénible, ou ont connu la précarité dans leur parcours. La problématique des polypensionnés est très présente dans les fonctions publiques.
- qu'elle reste attachée à l'âge légal de 60 ans, qui ouvre une possibilité de choix individuel au salarié. Elle s'opposerait à tout décalage de l'âge légal de départ car il pénaliserait les salariés ayant commencé à travailler jeunes.
- que l'enjeu est de redonner confiance dans le système de retraite, notamment aux plus jeunes générations. Pour cela, il faut sortir d'un cycle de réformes répétées et anxiogènes. Une réforme de fond doit permettre de conforter le système de retraite par répartition et de remédier à son manque de transparence, en s'inspirant d'expériences issues d'autres pays européens.

Délégation CFDT : François Chérèque, Secrétaire Général ; Jean-Louis Malys, Secrétaire National, Brigitte Jumel, Secrétaire Générale de l'Union des Fédérations de Fonctionnaires et Assimilés (UFFA – CFDT), Yves Canévet, Secrétaire Confédéral.